Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole

C-1-2 Orientation d'aménagement et de programmation : Les secteurs d'enjeux intercommunaux

Vallée de la Vilaine

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022

Vezin-le-Coquet

Rennes

Port de Rennes

Port de Rennes Cale du Rheu

Domaine de la Prévalaye

Etangs d'Apigné et des Bougrères

Le Rheu

Lillion-Piblais

Saint-Jacques-de-la-Lande

La Perelle et le golf de Rennes

Champcors-Babelouse-Cle

Chavagne

Chartres-de-Bretagne

La Silandais-Le Meu

Bruz

Cissé Blossac

Goven

Les Loges

Pont-Réan

Guichen

Le Boël

Laillé

La Corbinais

Une armature paysagère à consolider

- Massifs boisés
- Champ urbain
- Maitriser l'évolution des lisières urbaines
- Milieu naturel à préserver ou à valoriser
- Abord d'étang à valoriser et à

Un paysage à révéler

- Axe de composition
- Elément bâti à mettre en valeur
- Haies à préserver ou à créer

Un paysage à découvrir

- Franchissement à créer
- Franchissement à conforter
- Site potentiel pour le développement des fonctions de loisirs
- Cheminements piétons et/ou cycles existants, à aménager ou à conforter
- Principe de continuité piétonne et/ou cycle à créer
- Route de charme
- Axe de franchissement du site
- Voie des terres
- Voie des rivages
- Voies des rivages en réflexion
- Abord de cours d'eau à valoriser

Des espaces à structurer

- Espace Relais
- Halte fluviale
- Lieu de production
- Voie de desserte existante ou à créer

- Périmètre de l'OAP
- Limite communale

Sources : ©Rennes Métropole (DAUH/SPEU) déc. 2022 ; ©Mégalis Bretagne et Collectivités Territoriales Bretonnes Orthophotographie, 2017
Réalisation : ©Rennes Métropole (DAUH/SPEU) déc. 2022
Logiciel SIG : ArcGis. 10.3.1
Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF : LAMBCC48 - EPSG : 3948)

N

0 0,25 0,5 1 Kilomètres